

DGC

BÉNÉFICES

HAVRE

Site de ressources syndicales et soutien pour les incidents de racisme, de harcèlement, de discrimination, d'intimidation et de violence au travail. Une collaboration entre l'ACTRA, la Guilde et Equity.

Programme d'aide au membre et à la famille (PAM)

Services de counseling et d'aiguillage confidentiels pour soutenir votre bien-être physique, mental, social et financier, ainsi que celui de votre famille, que ce soit à la maison ou au travail.

Obtenez vos remboursements plus rapidement!

Soumettez vos dépenses de soins de santé et de bien-être par voie électronique. Utilisez-vous des formulaires papier pour soumettre vos demandes de règlement pour soins de santé et soins dentaires ? Songez à le faire plutôt par voie électronique. Vous obtiendrez vos remboursements plusieurs jours (voire semaines) plus tôt, sans compter qu'ils seront déposés directement dans votre compte bancaire! Pour soumettre une demande de règlement en ligne, ouvrez une session dans votre compte Ma Canada Vie au travail, que ce soit en ligne (macanadavieautravail.com) ou à l'aide de l'appli GroupNet de la Canada Vie, disponible via GooglePlay ou dans l'App Store.



	2020	2021	2022	2023
Rendement des investissements	5,10 %	9,10 %	-3,40 %	10,80 %
Contributions des producteurs	17,3 M \$	27,6 M \$	27,5 M \$	15,86 M \$
Charge de prestations	20,12 M \$	24,3 M \$	31,1 M \$	33,6 M \$
Nombre de membres	5 881	6 233	6 534	7 301



LE RÉGIME DE RETRAITE CANADIEN de l'industrie du divertissement

Personne ne sera surpris-e d'apprendre que les grèves de la SAG-AFTRA et de la WGA ont eu un impact profond sur les travailleurs et travailleuses de l'industrie cinématographique et télévisuelle canadienne.

Bien que personne ne voulait ou ne prévoyait s'absenter pendant des mois, voire des années, du travail qu'il ou elle aime, ce scénario est devenu la réalité de bon nombre des participant-es de notre RÉGIME. La diminution des ressources ayant causé un stress excessif, plusieurs membres se sont tourné-es vers leur épargne-retraite pour obtenir de l'aide.

Le comité de retraite du RRCID, qui représente l'IATSE et la Guilde, a suivi de près l'impact sans précédent des conflits de travail sur les participant-es du RÉGIME. Il a veillé à ce que les membres aux prises avec des difficultés financières soient informé-es des options qui s'offraient à eux et elles pendant la période de ralentissement de l'emploi. Les membres ont été encouragé-es à demander des prestations d'assurance-emploi, à parler à leur propriétaire de logement, à leur banque ou à leur créancier, ou encore à demander une aide financière d'urgence à l'AFC dès que possible.

Alors que la grève de la SAG-AFTRA se poursuivait, le comité de retraite a, en dernier recours, adopté une politique temporaire qui permettait aux participant-es du régime qui en avaient urgemment besoin d'accéder à leurs fonds de retraite restreints par tranches mensuelles après avoir accepté des retenues salariales d'un minimum de 5 % une fois de retour au travail dans l'industrie.

Faits saillants de 2023

Régime élargi pour la famille

Nous invitons les membres de votre famille immédiate à adhérer au régime ! S'ils et elles répondent aux critères d'admissibilité, ils et elles peuvent ouvrir un régime enregistré d'épargne-retraite et/ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

- Dans le cas d'un REER, ils et elles doivent disposer d'un revenu de travail, avoir payé des impôts au Canada et être âgé-es d'au moins 16 ans pour pouvoir cotiser plus de 2 000 \$ par an.
- L'admissibilité au CELI est basée sur l'âge (il faut avoir au moins 18 ans ou avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province), être résident-e du Canada et avoir un numéro d'assurance sociale valide.

Des temps d'attente réduits et un accès plus rapide à l'information dont vous avez besoin

La Canada-Vie et le CEIRP ont mis en place une ligne téléphonique de la Canada-Vie réservée aux membres du RRCID :

Une ligne téléphonique réservée aux membres de la Canada-Vie : 1-855-729-1859, après avoir sélectionné la langue de votre choix, appuyez sur le " 2 " pour obtenir des renseignements sur le régime de retraite et d'épargne.

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure de l'Est.